

	Date	Décision	Nature	Folio n°
<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	17.02.2023	D825	7.5	
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT</b>				

## D E C I S I O N

par délégation du  
Conseil Communautaire

<b>OBJET</b>	<b>INVESTISSEMENTS 2023 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT (D.S.I.L.) MODERNISATION DU CHAMP DE FOIRE DE MONTILLY SUR NOIREAU</b>
--------------	--

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	17 FEVRIER 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	17 FEVRIER 2023

Le champ de foire situé dans la commune de Montilly accueille la foire de Montilly depuis de nombreuses années. Cet évènement rassemble 700 exposants, 100 forains, 120 000 visiteurs sur un week-end. Elle est ainsi la 2<sup>ème</sup> foire de Normandie et la 3<sup>ème</sup> foire de campagne de France.

Le projet consiste à renforcer l'attractivité du territoire en aménageant et équipant le champ de foire afin qu'il puisse devenir un lieu d'accueil et d'organisation d'évènements d'envergure nationale et internationale.

Ce projet inscrit au Budget 2023 peut bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement (D.S.I.L), selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Modernisation du champ de foire de Montilly sur Noireau	83 213,80 €	99 856,56 €
<b>Plan de financement</b>		
Etat - DSIL	40%	33 285,52 €
Union européenne - Leader	40%	33 285,52 €
Autofinancement		33 285,52 €
TOTAL		99 856,56 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DSIL au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3- PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2023.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230217-D825-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

Publication : 17/02/2023